

en 1875. Ce conservatisme déteignit-il sur son fils ? En matière artistique, Paul ne se montra pas spécialement novateur, confessant dans sa lettre à Armand du 14 mai 1875 son admiration des peintres académiques Léon Bonnat, William Bouguereau ou Jean-Paul Laurens, et son aversion des « toiles affreuses et informes » de Jean-François Millet : des goûts et des couleurs...

Pour A. Balquet, « l'intérêt principal des archives Paul du Chatellier conservées aux archives départementales du Finistère réside dans une meilleure connaissance de la personnalité et des méthodes de travail du plus célèbre archéologue du département du Finistère à la fin du siècle dernier ». Aussi, formulons le vœu que les courageux membres de l'AFUTL se lancent maintenant dans le plus vaste projet de la numérisation totale de ce fonds : si l'éditeur reculait devant le nombre de volumes à publier, ce qui peut se concevoir, sa mise en ligne serait peut-être une alternative. En attendant, merci de tout cœur de nous avoir permis de mieux apprécier une personnalité attachante de l'archéologie bretonne.

Philippe GUIGON

Annette RIECK, Michael STRECK, *St. Ivo (1247-1303), Schutzpatron der Richter und Anwälte*, Verlag Dr. Otto Schmidt KG, Cologne, 2007, 135 p.

Le septième centenaire de la mort d'Yves Hélor, célébré avec faste à Tréguier en 2003 par deux colloques universitaires, a incontestablement impulsé un nouvel élan à la recherche historique consacrée à celui qui, en dépit de son extrême modestie, est probablement devenu le plus célèbre des Bretons du Moyen Âge. Dès 1997, la thèse d'Annette Rieck renouvelait profondément la question de la diffusion du culte de saint Yves en Europe centrale et septentrionale (*Der Heilige Ivo Von Helory, Advocatus pauperum und patron der juristen*, publiée en 1998 ; compte-rendu dans les *Mémoires de la SHAB*, 1999, tome 77, p. 547-551). L'auteur, aujourd'hui avocate à Kiel, en donne, sous le titre « *Saint Yves, Saint Patron des juges et des avocats* », une version destinée à toucher un public plus large, avec le concours de Michaël Streck, avocat à Cologne et membre dirigeant de l'Association allemande des avocats. L'appareil critique primitif cède la place à une iconographie judicieusement choisie et parfois surprenante, dans la mesure où les artistes germaniques laissent libre cours à leur imagination pour donner d'Yves Hélor des représentations souvent bien éloignées des canons traditionnellement adoptés par leurs homologues bretons : notons tout particulièrement un tableau de 1759 (conservé à Cologne) offert par un chanoine de Trèves diplômé en droit civil et canonique se présentant lui-même comme un « avocat des pauvres », et où

Yves Hélor, en bonnet carré de magistrat, de couleur rouge vif, reçoit dans son cabinet encombré de livres, un pauvre loqueteux et chenu, qui lui présente un placet (p. 120) ; de même, l'attention ne peut manquer d'être attirée par la monumentale statue du patron des juristes, brillant des mille feux de ses ors baroques, érigée dans l'église jésuite Maria de Victoria, de l'université d'Ingolstadt (p. 113). La bibliographie, mise à jour des travaux récents (à l'exception, toutefois, du *Saint Yves et les Bretons* de J.-C. Cassard et G. Provost, PUR, Rennes, 2002) sort, elle aussi, des références habituelles (qui ne sont pas négligées pour autant), en mettant en lumière des ouvrages et articles rédigés non seulement en allemand, mais encore en anglais, néerlandais, espagnol et portugais, dont certains publiés au Brésil ou au Venezuela !

L'ouvrage se subdivise selon un plan chronologique en trois parties principales, dont la première, classiquement consacrée à « la vie d'un saint juriste » (p. 13-46), insiste tout particulièrement sur le contenu de la formation intellectuelle d'Yves Hélor aux universités de Paris, puis d'Orléans, et sur sa sensibilité précoce à l'enseignement des franciscains, thème déjà développé en mai 2003 par A. Rieck, lors du Colloque international du 7^e centenaire. La deuxième partie (« D'Yves Hélor à Saint Yves », p. 47-67) s'attache au demi-siècle allant de la mort du saint à sa canonisation, analysant la procédure pontificale et les miracles intervenus *post-mortem* à son invocation, mettant en relation le développement rapide de sa « légende dorée » avec la propension bretonne à vouloir enchanter le monde (p. 53). Le lecteur apprend ainsi une anecdote plaisante, autrefois répandue chez les juristes allemands, selon laquelle « Yves » n'aurait jamais véritablement existé, ce nom étant la simple déformation de la réponse faite par un avocat à un client mécontent du coût des honoraires (« *Ih wo !* »). C'est toutefois dans la troisième partie, traitant des divers aspects de « l'immortalité » d'Yves Hélor (p. 67-131) que réside, pour le lecteur français, l'intérêt principal de cet ouvrage, qui renouvelle le sujet en l'abordant sous un angle géographiquement distancié. Il souligne en effet, par des éléments concrets, la renommée véritablement internationale acquise dès la fin du Moyen Âge par le saint juriste trégorois, ce que résume très bien le sous-titre : « saint Yves conquiert l'Europe » (et même au-delà, jusqu'au Vietnam, puisqu'il existe une statue le représentant dans la cathédrale Notre-Dame de Saïgon). De solides développements sont ainsi consacrés aux diverses confréries établies à Rome, en Savoie, à Anvers, Bruges, Gand et Malines, à Aix-la-Chapelle et dans divers pays germaniques, le lecteur étant invité à suivre un véritable « chemin de saint Yves à travers l'Allemagne » (p. 83-85). Comme il se doit, la question de son culte dans les facultés de droit est particulièrement approfondie, tant sous l'angle de son développement au Moyen Âge (Louvain, Cologne, Prague, Erfurt, etc.) que sous celui de sa disparition dans de nombreux établissements de l'Europe du Nord, à la suite de la Réforme (p. 107-108).

Force est par contre d'admettre que les sources archivistiques ne permettent pas de déterminer avec certitude l'origine de la vénération de saint Yves au sein des universités du Saint Empire (p. 83). Ce chapitre est illustré par la reproduction des sceaux des facultés de droit de Cologne (1425), de Trèves (1473), et de Fribourg-en-Brisgau (1530).

L'ouvrage s'achève par une belle et vivante évocation du « Grand Pardon de saint Yves » à Tréguier, en décrivant notamment les célébrations de 2003. Ce livre montre ainsi clairement qu'en ce début du troisième millénaire, l'exemple éthique d'Yves Hélorly touche encore puissamment les professionnels du droit, et que le culte de saint Yves n'est pas un simple et pittoresque vestige du passé. Le contexte du septième centenaire semble d'ailleurs avoir suscité le réveil ou la création de nouvelles associations placées sous son invocation, telle, en Australie, l'*Association des juristes catholiques de Melbourne*, fondée en 2001 (p. 122), ou encore, à la Nouvelle-Orléans, l'*Union des anciens étudiants de l'université Saint Ignace de Loyola* qui, chaque année, décerne un « prix saint Yves » à un juriste dont la morale professionnelle mérite d'être particulièrement honorée (p. 124). L'ouvrage d'Annette Rieck et de Michael Streck, en dépit de son format modeste, contribue donc incontestablement à une meilleure connaissance d'un des saints les plus populaires de Bretagne.

Thierry HAMON

Jean BALCOU, Georges PROVOST et Yvon TRANVOUEZ (dir.), *Les Bretons et la Séparation (1795-2005)*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 442 p.

Cet ouvrage présente les actes d'un colloque qui s'est tenu à Tréguier en 2005, pour commémorer le centenaire de la loi de Séparation de l'Église et de l'État. Pour se démarquer des nombreuses autres publications parues sur le même thème – année commémorative oblige –, Jean Balcou justifie dans l'avant-propos les choix et les ambitions du colloque : Tréguier s'est imposé comme lieu du congrès puisque c'est la cité natale d'Ernest Renan, qui a influencé indirectement et bien malgré lui les auteurs de la loi de Séparation ; l'objectif était d'étudier non la loi et ses implications en France en général, mais la position des Bretons par rapport aux relations entre l'Église et l'État, la Bretagne étant une région où la religion est très prégnante et où la question scolaire revêt une importance certaine ; le choix d'un examen sur le temps long montre que cette loi s'inscrit dans un long processus de lente sécularisation de la société, processus toujours en cours aujourd'hui ; enfin, les liens et l'influence de la pensée de Renan à